

Mémorandum commission agression 2024

**Cessons d'agresser les travailleurs
exerçant une fonction publique**

**La commission agression requiert un
commissaire à l'agression**



1. Contexte

La commission agression a été créée en 2020 après avoir constaté une hausse des violences verbales et physiques, des comportements sexuels déplacés, du harcèlement et des menaces dans notre société et à l'égard des professionnels exerçant une fonction publique¹ tels que les pompiers et les ambulanciers, les services de police, le personnel pénitentiaire, les administrations publiques, les transports publics, les services de sécurité intérieure et les agents de sécurité, l'enseignement, le personnel des soins de santé², etc.

Plusieurs organisations ont exprimé la nécessité absolue d'aborder ces formes de violence et d'agression de manière préventive, de les gérer, d'échanger sur les meilleures pratiques pour contrer ce phénomène et de formuler des recommandations politiques etc. En outre, la commission agression souhaite s'adresser d'une seule voix aux autorités.

La commission agression est composée de plusieurs représentants des secteurs public et privé³, présidée par un centre de connaissance⁴.

Dans le prochain accord de gouvernement, il nous semble essentiel d'accorder une attention particulière à la prévention des actes d'agression et de violence dans l'exercice d'une fonction publique. Les travailleurs exerçant une fonction publique méritent la considération à laquelle ils ont droit. L'agressivité et la violence n'en font en aucun cas partie.

Si une forme de violence ou d'agressivité est (malgré tout) commise, il est essentiel que la victime bénéficie d'un encadrement adéquat et que l'auteur de l'agression soit poursuivi.

Dans ce mémorandum, nous préconisons la nomination **d'un commissaire national à l'agression** en charge d'identifier les besoins, exigences et recommandations en matière d'agressivité et de violence et ce, d'une façon coordonnée pour l'ensemble des fonctions publiques. En effet, de nombreux groupes de travail sont constitués, souvent à travers une discipline spécifique, et ils partagent tous les mêmes préoccupations :

- Comment prévenir la violence ?
- Quels sont les chiffres disponibles en matière d'agressivité ?
- Comment pouvons-nous réagir en tant qu'organisation ?
- Quels outils (technologiques) peuvent être déployés ?
- Comment pouvons-nous rendre le personnel plus résilient face à l'agressivité et la violence ?
- Comment la police réagit-elle ?
- Comment le système judiciaire assure-t-il le suivi et qu'attendons-nous de lui ?
- Certaines administrations publiques ont-elles besoin d'un soutien supplémentaire de la part du gouvernement, tel qu'un centre de lutte contre les agressions ?

¹ Personnes en contact régulier avec les citoyens dans le cadre de leurs fonctions professionnelles.

² Institut Vias (2022); Blue Minds (2023); <https://www.vrt.be/vrtmax/a-z/terzake/2024/terzake-d20240208/>; <https://www.tvl.be/nieuws/toename-van-drugsgebruik-zorg-voor-extra-agressie-tegenover-zorgpersoneel-164537>, e.a.

³ Netwerk Brandweer, ambulanciersunie, ambulancecentrum, de Lijn, Bpost, Belgiantrain, Securail, PSA, Domusmedica, IKWV, FBAA.

⁴ Institut Vias

Ces questions ont fait l'objet de nombreuses discussions au sein des commissions agression. L'intégration structurelle d'un organe, dirigé par ce commissaire à l'agression, s'impose à nous. En effet, l'agression recoupe plusieurs domaines de compétence, ce qui rend approprié son intégration structurelle et son inclusion dans l'accord gouvernemental.

2. Commissaire à l'agression

Notre proposition s'est inspirée d'un groupe de travail « nos secouristes en sécurité - *onze hulpverleners veilig* »⁵ des Pays-Bas. Aux Pays-Bas, l'accent est mis sur les agressions et la violence contre la police, les pompiers et les officiers de la police judiciaire. Avec notre proposition⁶ nous voulons aussi atteindre un public plus large. Nombreux sont les travailleurs exerçant une fonction publique qui demandent depuis longtemps aux gouvernements respectifs d'œuvrer à la réduction de l'agressivité envers eux, arguant que les comportements agressifs ne devraient jamais être acceptés.

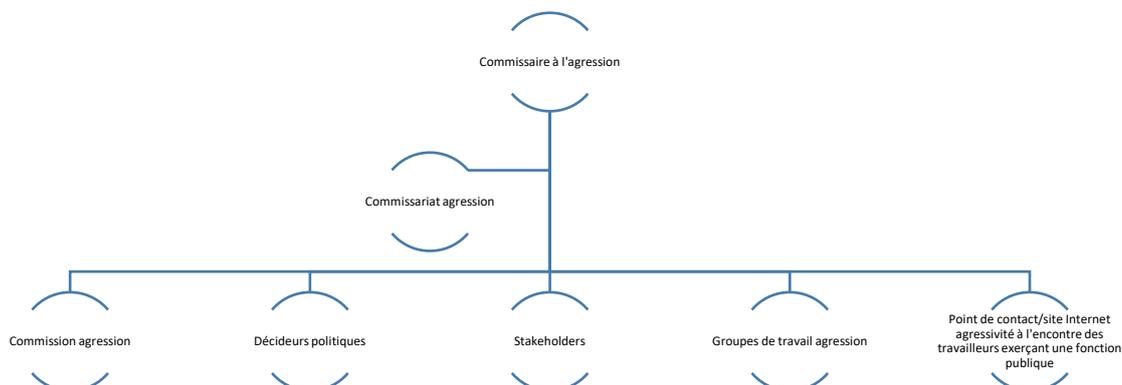
Un commissaire national à l'agression pourrait fonctionner en relation directe avec l'ensemble du gouvernement, afin d'élaborer un programme d'action dans lequel les chefs de gouvernement, les centres de connaissance, la science, le commissariat agression, les groupes de travail... travailleraient main dans la main.

Le commissaire national à l'agression doit être assisté par de nombreux acteurs : un commissariat agression, la commission agression, les décideurs politiques, les stakeholders, les groupes de travail existants... comme indiqué dans la figure ci-dessous.

Notre proposition est considérée comme l'une des solutions - et non la seule - pour combattre la violence et l'agressivité.

⁵ <https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/agressie-en-geweld-in-de-samenleving/documenten/jaarverslagen/2023/06/29/jaarverslag-2022-q1-2023-taskforce-onze-hulpverleners-veilig>

⁶ Il est nécessaire de procéder à une évaluation comparative avec d'autres initiatives similaires existantes, telles que la task-force aux Pays-Bas.



Voici une liste non exhaustive des tâches du commissaire à l'agression:

- Une fonction de liaison et de coordination ;
- Le renforcement de la norme sociale (en tant que société, nous ne tolérons pas ces agissements) ;
- Elaboration et diffusion du matériel de campagne fondé sur des données probantes ;
- La cartographie du problème en identifiant les groupes de travail agression dans différents secteurs ;
- La cartographie sur une base scientifique des conséquences pour la victime ;
- La collecte et l'analyse de données chiffrées en matière d'agression et de comportement indésirable dans les secteurs divers ;
- Le dialogue avec toutes les parties concernées dans ce domaine (décideurs politiques, groupes de travail par fonction publique, stakeholders...) et inventaire des problèmes, des points épineux et des points d'action à court, moyen et long terme ;
- Le suivi de l'actualité en matière de bien-être au travail, d'agressivité et de comportements indésirables ;
- La coordination de l'exécution d'un plan d'action national contre les agressions envers les travailleurs exerçant une fonction publique et présentant un intérêt social ;
- L'apport de conseils aux ministres compétents dans l'élaboration d'un plan d'action national contre les agressions envers les travailleurs exerçant une fonction publique et d'intérêt social ;
- L'introduction de solutions stratégiques afin de contrer la hausse des chiffres concernant l'agressivité à l'encontre des travailleurs exerçant une fonction publique ;
- Le suivi des propositions stratégiques et la mise en pratique ;
- La collaboration avec le pouvoir judiciaire pour que les auteurs d'infractions soient poursuivis comme il se doit ;
- La facilitation, la promotion et l'optimisation de la collaboration entre les instances publiques, les services d'intérêt social et les services publics ;
- La facilitation d'une collaboration avec les centres de connaissance ;
- L'harmonisation internationale des bonnes pratiques provenant de l'étranger ;
- La nécessité de procéder à une évaluation comparative avec d'autres initiatives similaires existantes à l'étranger, telles que la task-force aux Pays-Bas ;

- La mise en place d'un point de contact national /d'un site Internet adapté aux différents secteurs ;
- L'organisation et la présidence de la commission agression ;
- La présentation aux ministres compétents d'un rapport annuel de la commission agression ;
- ...

Comme indiqué plus haut, pour mener à bien ces travaux, le commissaire à l'agression dispose d'un commissariat agression et d'un groupe d'experts au sein de la commission agression, de stakeholders et de représentants des services d'appui des ministères compétents.

Nous espérons que ce mémorandum permettra un ancrage structurel de la commission agression.

Ce n'est qu'ainsi que nous pourrons tous adresser un « non » ferme à l'agressivité et y mettre un terme dans la société.

Au nom de la commission agression

Eddy Van Havere

Président Groupe de travail Netwerk Brandweer

Isabel Verwee

Knowledge Group Manager Vias institute

Coordonnées commission aggression

Contact Netwerk Brandweer

Eddy Van Havere, voorzitter werkgroep Netwerk Brandweer, Welzijn op het Werk
Brandweerzone Rivierenland
Plattebeekstraat 11, 2800 Mechelen
e-mail: eddy.vanhavere@bwzr.be
+32474945616

Contact Kenniscentrum Vias institute

Isabel Verwee
Vias institute, Haachtsesteenweg/Chaussée de Haecht 1405, 1130 Brussels
e-mail: isabel.verwee@vias.be
+32474837954

Contact FBAA Federatie van Belgische Autobus- en Autocarondernemers

Kim Taylor
Woordvoerder FBAA
e-mail: Kim.Taylor@fbaa.be
+32487964018

Contact interne bewakingsdiensten en bewakingsagenten PSA vzw

Hallepoortlaan 40 - 1060 BRUSSEL
E-mail : psa@b-rail.be
Secretariaat: +32490520507 (mevr. De Bolle Isabelle)

Contact Belgiantrain

Joke De Maet
Senior Manager Security Management & Supporting Services
e-mail: joke.demaet@nmbs.be
+32477223516

Contact werkgroep agressie in de zorg

Geert Berden
e-mail: geert.berden@telenet.be
+32495691040

Contact ambulanciersunie VZW

Dries Deschilder
e-mail: Info.ambulanciersunie@gmail.com
0476466897